Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Rhône-Alpes

Service Aménagement, Paysages,
Infrastructures

Affaire suivie par : Isabelle BLANC
Unité : Sud Rhône Alpes
Tél. : 04 26 28 63 96
Courriel : isabelle.blanc
@developpement-durable.gouv.fr

RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2012

Objet de la réunion	*Installation du comité de suivi des engagements du contournement nord du Teil (RN 102)*	
Participants	*P. TERRASSE*	*Président du Conseil Général de l'Ardèche*
	D. GAUTRAUD	*CG07 – Direction Générale service Aménagement*
	J.-P. BOISSY	*CG07 – Direction des routes*
	M. FAÏSSE	*Mairie du Teil – Adjoint à l'urbanisme*
	J.-P. MICHEL	*Mairie du Teil – Adjoint aux travaux*
	J.-Y. BLANCHET	*Mairie du Teil – Adjoint au personnel*
	C. LECERF	*Maire de Rochemaure*
	J.P. DANLOUE	*Comité des quartiers sud de Rochemaure*
	L. MENDRAS	*ONEMA Service Départemental de l'Ardèche*
	D. LACROIX	*Préfet de l'Ardèche*
	D. MAUVAIS	*Secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche*
	M. GUERIN	*Directeur de la DDT de l'Ardèche*
	P. LEDENVIC	*Directeur de la DREAL Rhône-Alpes*
	G. GUERLAVAS	*DREAL Rhône-Alpes – Adjointe au chef de service Aménagement Paysages Infrastructures*
	I. BLANC	*DREAL Rhône-Alpes – Responsable d'opérations routières*

M. le Préfet rappelle qu'il a signé l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de l'opération de contournement nord du Teil (RN 102) le 24 novembre 2011 ainsi que l'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 30 janvier 2012. Il a décidé de mettre en place un comité de suivi concernant les engagements de l'Etat, qui, par le biais de réunions périodiques, permettra d'assurer un suivi des engagements et plus globalement de l'opération.
Madame la députée Sabine Buis et Monsieur le sénateur Michel Teston ont indiqué leur souhait de faire partie du comité de suivi ; ils seront invités aux prochaines réunions et recevront le présent compte-rendu.
Monsieur le Préfet rappelle l'objectif de ce comité de suivi, qui n'est pas de revenir sur le bien fondé de l'opération, mais bien d'informer et de suivre l'avancement de l'opération de façon transparente.

Philippe Ledenvic, directeur de la DREAL Rhône Alpes, indique qu'à la suite de l'arrêté de DUP, l'Etat a pris des engagements, qui figurent dans le dossier des engagements de l'Etat préalablement adressé à l'ensemble des participants.

1. Présentation du maître d'ouvrage

Quatre points sont abordés :
- Etat d'avancement de l'opération
La DREAL, maître d'ouvrage, présente les dernières avancées de l'opération de contournement nord du Teil (signature de l'arrêté de DUP le 24 novembre 2011, de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 30 janvier 2012, signature de la convention de financement des travaux entre l'Etat et le Conseil Général de l'Ardèche le 3 mai 2012).

- Présentation de l'opération
Les objectifs, les caractéristiques principales ainsi que les enjeux environnementaux de l'opération sont présentés.

- Les engagements de l'Etat et le comité de suivi
Après la présentation du cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit, la DREAL, sans entrer dans le détail de chaque engagement, rappelle la façon dont est structuré le dossier des engagements de l'Etat et les différentes thématiques prises en compte. Les engagements de l'Etat portent à la fois sur des mesures d'ordre général et local, à mettre en œuvre lors des phases d'études et des travaux mais aussi après la mise en service.
Monsieur le Préfet a souhaité que la composition du comité soit très large : associations, collectivités territoriales, élus concernés, chambres consulaires, services de l'Etat et autres services (ARS, ONEMA, SDIS). Les réunions auront lieu selon l'avancement de l'opération avec des points d'étapes clefs (avant le démarrage des travaux, dans l'année qui suivra la mise en service, lors de la réalisation des bilans environnementaux par l'Etat).

- Point planning de l'opération
La DREAL présente les différentes étapes jusqu'à la mise en service prévue fin 2017.

2. Échanges suivant la présentation

A l'issue de la présentation, M. le Préfet souhaite recueillir les avis des membres du comité de suivi.

M. le maire de Rochemaure pose la question des protections phoniques au niveau du camping des Grimolles, où résident plusieurs familles de façon permanente.
Gwennaëlle Guerlavas indique que la maîtrise d'ouvrage a été saisie de cette problématique, que les résidents du camping ont été récemment rencontrés et qu'une réponse leur sera apportée afin de prendre en compte, autant que faire se peut, leurs attentes, dans le cadre de l'opération telle que présentée à l'enquête publique. Elle précise que la réglementation quant aux nuisances sonores engendrées par une infrastructure nouvelle ne prend pas en compte la protection des zones de camping.

M. Danloue, représentant du comité des quartiers sud de Rochemaure, s'interroge quant à la prise en compte au niveau des études de l'ensemble des sources au niveau de Joviac. La maîtrise d'ouvrage indique que lors de l'étude d'impact, l'ensemble des sources a été recensé.
Il indique également que la zone de décaissement prévue dans le dossier d'enquête publique est dans une zone de mouvement de terrain, à proximité de la voie ferrée, où des gabions ont du être mis en place. La maîtrise d'ouvrage précisera ce point.
Il remet par ailleurs à chaque participant un document recensant les remarques de l'association sur le dossier des engagements de l'Etat.
Philippe Ledenvic indique que ce document sera regardé avec précision par la maîtrise d'ouvrage et que des éléments de réponse seront apportés.

M. le Président du Conseil Général Pascal Terrasse rappelle que la convention de financement entre le Conseil Général et l'Etat est conditionnée à la réalisation d'un point d'échange au niveau de la Sablière.

Il indique que, lors de l'enquête publique, le Conseil Général avait par ailleurs soutenu des riverains de Rochemaure, qui proposaient un tracé alternatif, plus près du château de Joviac, épargnant ainsi les habitations.

Philippe Ledenvic assure que ce tracé alternatif a été étudié avec grand intérêt par la maîtrise d'ouvrage mais qu'il présentait de nombreux inconvénients, notamment au niveau du franchissement du Chambeyrol mais également sur le plan de la géométrie de l'infrastructure et de son intégration environnementale. Il a donc été décidé de conserver le tracé initial présenté dans le dossier d'enquête publique.

Par ailleurs, le point d'échange de la Sablière, porté par la commune du Teil en maîtrise d'ouvrage, sera examiné dans le respect des procédures ad-hoc. Philippe Ledenvic rappelle, comme il l'avait déjà indiqué lors de la réunion publique en 2010, que ce projet recueille a priori un accord de principe de sa part.

Suite à cet échange, M. le Préfet clôt la séance.

M. le Préfet du département de l'Ardèche

Dominique Lacroix